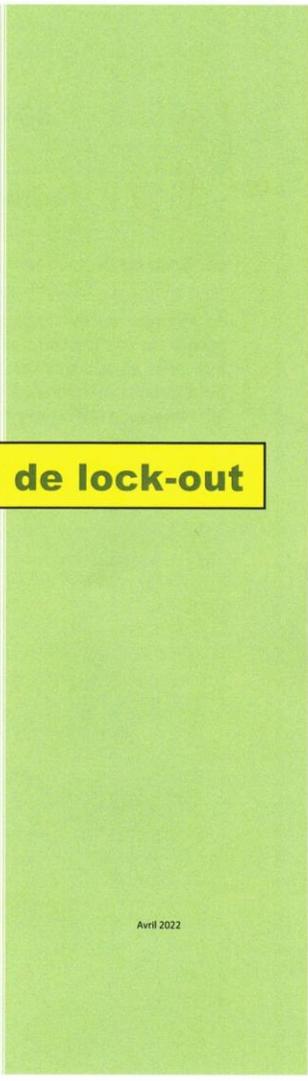




**Manuel de grève ou de lock-out**



Avril 2022

## LIGNES DE PIQUETAGE

### Le respect des lignes de piquetage de mon syndicat

Le caractère sacré de la ligne de piquetage est vital pendant un conflit de travail.

Une grève ou un lock-out ne sont pas des vacances. Nous sommes en conflit de travail pour empêcher les concessions et améliorer nos conditions de travail. Le piquetage pendant une grève ou un lock-out ne peut être efficace que si chacune et chacun d'entre nous contribue et accomplit sa juste part du travail. L'importance de cet énoncé ne peut être sous-estimée.

---

## FICHE D'INFORMATION : LIGNES DIRECTRICES D'UN PIQUET DE GRÈVE

---

- ▶ Le piquet de grève appartient au syndicat. Suivez les directives du responsable de ligne de piquetage uniquement, et non celles des gardiens de sécurité ou des surveillants travaillant pour l'employeur.
- ▶ N'empêchez pas les gens d'utiliser le trottoir ou la chaussée en face de la ligne de piquetage. Transmettez-leur des informations et souhaitez-leur une bonne journée.
- ▶ Identifiez le responsable de votre ligne de piquetage dès votre arrivée. Il pourra vous aider en cas de situations problématiques.
- ▶ Si une personne est agressive, écartez-vous. Remplissez un rapport d'incident auprès du responsable de ligne de piquetage. Contactez la police, si nécessaire.
- ▶ Signez le formulaire « *Rapport quotidien - Formulaire F* » du responsable de ligne de piquetage au début et à la fin de votre quart de piquet.
- ▶ Il ne faut jamais débattre ou s'obstiner avec les briseurs de grève ou des passants. En cas de problème, faites appel au responsable.
- ▶ Parler avec les gens que vous croisez peut s'avérer très positif. Restez poli, écoutez-les et transmettez les messages préparés par le comité de grève.
- ▶ Ne parlez pas aux médias. S'ils vous approchent, référez-les au responsable de ligne de piquetage.

- Suivez les instructions du responsable de ligne de piquetage pour savoir quoi faire et quoi dire si quelqu'un essaie de franchir le piquet. Si la situation se complique, faites appel au responsable.
- Habillez-vous convenablement en fonction de la saison et des conditions climatiques.
- Pensez à vous apporter des collations, de l'eau et tout ce qui pourrait vous être utile durant votre quart de piquet.
- À moins de directive contraire du comité de grève, n'amenez pas vos enfants ou des animaux sur la ligne de piquetage.
- Restez en sécurité en tout temps.
- Gardez la ligne en mouvement!
- Gardez l'espace propre.
- Soyez vigilants avec les gardiens de sécurité : certains pourraient tenter de vous intimider ou de provoquer des incidents afin de générer du grabuge sur un piquet de grève.
- Ne parlez pas aux gardiens de sécurité ou aux surveillants de l'employeur. Ne leur donnez aucun renseignement personnel. Référez-les au responsable.
- Tant que personne ne désobéit à la loi, la police n'a aucune autorité directe sur votre conflit de travail. Elle pourrait toutefois intervenir pour limiter les débordements sur un piquet de grève ou pour s'assurer que la sécurité sur la voie publique n'est pas compromise. Si des policiers se présentent, référez-les au responsable de ligne de piquetage.
- La ligne de piquetage peut être installée sur le terrain de l'employeur, s'il s'agit d'un espace public. Toutefois, s'il s'agit d'un terrain privé, l'employeur peut exiger qu'un piquet de grève soit déplacé.

---

## FICHE D'INFORMATION : FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA GRÈVE

---

### Est-ce que le recours à la grève influence réellement les négociations ?

Une forte présence sur les piquets de grève transmet un message clair à l'employeur : la section locale a l'appui de ses membres.

### Est-ce que mon employeur peut me punir si je participe à une grève ?

Le *Code du travail* stipule qu'un employeur ne peut prendre de mesures de représailles contre un salarié qui participe à une grève légale.

### Qu'arrive-t-il si l'employeur nous met en lock-out ?

L'employeur a ce droit lorsque les efforts de négociation ont échoué. Dans ce cas, bien sûr, il n'y a pas de vote des membres, mais le résultat final est le même. Tous les travailleurs et les travailleuses de l'unité de négociation sont touchés et reçoivent une paie de grève ou de lock-out pour les activités de piquetage qu'ils accomplissent.

### Qu'advient-il de ma paie pendant une grève ?

Vous recevrez votre chèque de paie pour les jours travaillés durant la période précédant le déclenchement de la grève. L'employeur ne vous versera rien pour les jours de travail pendant la durée de la grève.

### Est-ce que je recevrai une indemnité de grève pendant le conflit ?

La Caisse nationale de grève verse une indemnité aux membres qui sont en grève ou en lock-out.

L'indemnité de grève dès la première journée de la grève ou du lock-out.

Pour recevoir l'indemnité de grève, vous devez faire un minimum de 20 heures de piquetage ou d'autres tâches qui vous sont assignées par votre comité de grève.

#### Quel montant vais-je recevoir ?

De la première à la 7<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève maximale est de 300\$ par semaine pour un minimum de 20 heures de piquetage ou autres tâches.

De la 8<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève maximale est de 350\$ par semaine pour un minimum de 20 heures de piquetage ou autres tâches.

De la 12<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève maximale est de 375\$ par semaine pour un minimum de 20 heures de piquetage ou autres tâches.

L'indemnité de grève maximale augmente à 400\$ par semaine, à compter de la 16<sup>e</sup> semaine de conflit.

Si votre section locale a reçu l'autorisation préalable du secrétaire-trésorier national pour assigner aux membres moins de 20 heures d'activités par semaine, l'indemnité sera alors versée sur une base horaire. Le taux horaire de cette indemnité variera selon la durée du conflit:

De la première à la 7<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève est de 15\$ l'heure.

De la 8<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève est de 17,50\$ l'heure.

De la 12<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> semaine de conflit, l'indemnité de grève est de 18,75\$ l'heure.

L'indemnité de grève augmente à 20\$ l'heure, à compter de la 16<sup>e</sup> semaine de conflit.

#### Qui a droit à cette indemnité ?

Pour avoir droit à l'indemnité de grève, vous devez :

- Être membre en règle de votre syndicat au moment du déclenchement de la grève ;
- Figurer sur la liste de paie de votre employeur et verser vos cotisations syndicales ;
- Remplir et signer le formulaire de demande d'indemnités de grève (formulaire E) ;
- Exécuter les tâches qui vous sont assignées par le comité de grève.

#### À quel moment l'indemnité de grève commence-t-elle ?

L'indemnité de grève débute dès la première journée de la grève ou du lock-out.

#### L'indemnité de grève constitue-t-elle un revenu imposable ?

Selon Revenu Canada et Revenu Québec, il ne s'agit pas d'un revenu imposable.

#### Combien de jours de piquetage par semaine devrai-je faire ?

Habituellement, l'horaire de grève hebdomadaire est de 5 quarts de 4 heures chacun, pour un minimum de 20 heures par semaine.

Dans certains cas, le comité de grève peut déterminer un horaire différent afin de couvrir plusieurs lieux de travail, quarts de travail, etc.

Les membres à temps partiel et occasionnels, ou les membres ayant un autre emploi, peuvent demander un temps de piquetage plus court ou de faire 2 quarts de piquetage en une seule journée.

Les exceptions à l'exigence d'un minimum de 20 heures d'activités liées à la grève par semaine doivent toutefois être approuvées au préalable par le secrétaire-trésorier national.

#### Quels sont mes devoirs pendant une grève ou un lock-out?

Votre principale obligation sera de faire votre juste part du piquetage. Le piquetage est un préalable pour être admissible aux indemnités de grève. Chaque travailleur et travailleuse doit se présenter sur les lignes de piquetage lorsque c'est son quart. Mais personne ne sera tenu de piqueter pendant des périodes indûment longues ou déraisonnables. On pourrait également vous demander de distribuer des dépliants d'information ou de participer à d'autres activités qui seront déterminées par le comité de grève.

#### Que dois-je faire pour recevoir mon indemnité ?

Vous devez signer le formulaire « *Rapport quotidien* » - *Formulaire F* » du responsable de ligne de piquetage à votre arrivée et à votre départ. Vous ne pouvez pas signer pour votre arrivée et votre départ au début de votre quart. Les responsables de ligne de piquetage doivent voir à ce que chacun et chacune signe à la FIN de leur quart. Si vous ne faites pas de piquetage à un endroit désigné et que vous ne restez pas toute la durée de votre quart, vous ne serez pas payé.

Le responsable et le comité de grève se chargeront de soumettre les formulaires requis pour que vous puissiez recevoir votre indemnité.

#### Qu'advient-il de mes assurances collectives pendant le conflit ?

Pendant toute la durée de la grève, la Caisse nationale de grève paiera à partir du premier jour d'une grève ou d'un lock-out les primes d'assurances collectives, à moins qu'elles n'aient été acquittées d'avance.

Dans certains cas, l'employeur continue de payer les primes et vous demeurez donc couvert.

Si l'employeur refuse de payer sa part des primes, la Caisse nationale de grève peut couvrir les primes d'assurance vie et d'assurance maladie à compter du premier jour de la grève ou du lock-out.

Si l'employeur refuse de permettre au SCFP de verser les primes, la Caisse nationale de grève peut couvrir les soins dentaires urgents et les médicaments.

Prenez vos précautions : renouvelez vos prescriptions et voyez, si nécessaire, vos professionnels de la santé avant le déclenchement de la grève.